

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 9 novembre 2021, à 19 h 30, via Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Monsieur Jonathan Lord
Madame Karine Malenfant
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Monsieur Denis Bastille
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membre absent :

Madame Martine Riou

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu culturel, sportif ou communautaire

Invités :

Geneviève Corbin, directrice du Service des ressources financières
Carolynne Thériault, CPA auditrice indépendante de Malette, S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2021-11-0098 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
 - 7.3 Poste vacant au conseil d'administration
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Présentation et dépôt des états financiers 2020-2021
10. Surplus réservés au 30 juin 2021
11. Régime d'emprunts à long terme
12. Présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur – Aménagement d'une surface de jeux synthétique sur le terrain de piste et pelouse aux abords de l'École secondaire de Rivière-du-Loup
13. Renouvellement du permis de tirage de type « moitié-moitié » auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux
14. Questions diverses
15. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2021-11-0099 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Jean-François Lévesque **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Le directeur général explique que d'ici décembre, le processus pour la révision du Plan d'engagement vers la réussite sera établi. Le comité d'engagement pour la réussite des élèves est maintenant formé, tel que le stipule la Loi, et a siégé la semaine dernière. Les travaux du comité seront donc soumis éventuellement au conseil d'administration en vue d'une recommandation. Nous entamerons donc un processus d'analyse organisationnelle dont une consultation auprès des parents, du personnel, des élèves et des partenaires.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

7.3 POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la démission de madame Édith Samson au poste de membre de la communauté – milieu culturel, sportif ou communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le poste devra être pourvu pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le mandat restant est de 1 an;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique pour combler le poste vacant pour la durée du mandat restant, soit d'afficher le poste et d'établir le profil recherché;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le poste soit affiché dès maintenant et qu'une analyse des candidatures soit faite afin de trouver le meilleur candidat pour occuper le poste selon les critères recherchés.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de vérification :

- Présentation d'un extrait du rapport financier remis au ministère. Notre centre de services scolaire est dans une situation financière positive. La directrice du Service des ressources financières a expliqué une particularité du rapport financier de cette année qui est en lien avec les rétroactions salariales et les ajustements salariaux (en lien avec l'équité salariale). Présentement, les conventions collectives sont encore en écriture. Dans les audits de notre centre de services scolaire, on retrouve une réserve aux états financiers reliés à cette situation. Plus de la moitié des centres de services scolaires ont aussi fait « cette manœuvre » financière. Grâce à cette manœuvre, nous terminons le bilan financier avec un surplus au lieu d'un déficit. Ce surplus est aussi dû à un financement reçu du ministère de l'Éducation du Québec pour la formation professionnelle pour l'année 2020.
- Présentation du rapport financier « maison ». Dans ce document, on présente l'effectif scolaire financé. Le budget de chaque strate du centre de services scolaire (Services éducatifs jeunes, formation professionnelle, formation générale des adultes) est présenté.
- Dans les mesures dédiées directement aux écoles, nous percevons moins de dépenses, car les directions d'établissement ne pouvaient combler les besoins par manque de personnel. Pareillement pour la situation des orthophonistes (congé de maternité, départ, non-comblement des postes).
- Au niveau du transport scolaire, malgré tout le travail que nous avons fait, nous avons un déficit qui s'explique à cause des frais induits par la COVID-19.
- Pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes, nous percevons un bel effort des équipes pour redresser et maintenir une situation financière adéquate.
- Présentation de la lettre du régime d'emprunts à long terme.
- Présentation du guide de financement général des centres de services scolaires.

9. CA 2021-11-0100 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Personne invitée : Madame Carolyne Thériault, CPA auditrice indépendante de Malette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés.

Madame Thériault présente le rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier résumé du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup au 30 juin 2021.

Le rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier au 30 juin 2021 doivent être transmis au ministère de l'Éducation du Québec.

CONSIDÉRANT la présentation faite et les documents soumis;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier résumé du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup au 30 juin 2021;

DE la transmission desdits documents au ministère de l'Éducation du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

10. CA 2021-11-0101 SURPLUS RÉSERVÉS AU 30 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément aux exigences du ministère de l'Éducation du Québec, un centre de services scolaire doit déterminer les sommes qu'elle entend réserver de son surplus cumulé au 30 juin à des fins spécifiques pour des années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont établies et présentées au rapport de la situation financière du 30 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QU'un montant de 913 560 \$ du surplus cumulé au 30 juin 2021 soit transféré au surplus réservé pour des dépenses de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

11. CA 2021-11-0102 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 711 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 711 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le directeur général;
La secrétaire générale; ou
La directrice du Service des ressources financières;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

12. CA 2021-11-0103 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE DE JEUX SYNTHÉTIQUE SUR LE TERRAIN DE PISTE ET PELOUSE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT le *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*;

CONSIDÉRANT QUE ce programme finance jusqu'au 2/3 des coûts de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives pour les projets de 5 millions de dollars et moins;

CONSIDÉRANT QUE la portion de travaux non financée par le programme sera assumée à parts égales entre le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QU'une analyse a été réalisée par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés du projet s'élèvent à 1,84 M\$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Corporation de gestion des terrains sportifs d'investir dans l'aménagement d'une surface de jeux synthétique aux abords de l'École secondaire de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Rivière-du-Loup de participer au projet;

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur » auprès du ministère de l'Éducation du Québec, pour le projet d'aménagement d'une surface de jeux synthétique sur le terrain de piste et pelouse aux abords de l'École secondaire de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

13. CA 2021-11-0104 RENOUELEMENT DU PERMIS DE TIRAGE DE TYPE « MOITIÉ-MOITIÉ » AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2015, la Régie des alcools, des courses et des jeux peut émettre des licences de tirage de type « moitié-moitié », notamment à des organismes qui visent la promotion de l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est un organisme dont une des missions premières est la promotion et la valorisation de l'éducation publique, tel que prévu aux articles 207.1 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire, dans l'exercice de ses fonctions, a établi des écoles et des centres sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt du centre de services scolaire et de ses établissements de pouvoir tenir des tirages de type « moitié-moitié » pour financer différents projets éducatifs de temps à autre;

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2015, le conseil des commissaires demandait l'émission d'une telle licence (résolution n° CC 2015-01-2995) et **QUE** le 10 février 2015, la Régie des alcools, des courses et des jeux émettait celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE ladite licence a été renouvelée en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux, le renouvellement de sa licence de tirage de type « moitié-moitié » pour une période d'un an;

QUE le centre de services scolaire désigne monsieur Antoine Déry, directeur général, comme personne-ressource pour procéder à la demande de renouvellement de licence pour elle et en son nom, et au nom de tous ses établissements à titre de groupement d'organismes.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

14. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

15. **CA 2021-11-0105 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 05)**

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond